

Aéro Model Club du Bessin

NOTE D'INFORMATION SUR LES ADHESIONS 2010

Fiche d'inscription : Les demandes d'adhésion ou demande de renouvellement d'adhésion se feront par écrit à l'aide de la fiche d'inscription 2010 prévue à cet effet dûment remplie, datée et signée. La fiche d'adhésion 2010 est téléchargeable sur le site du club : www.amcb.fr

Licence : Elle est obligatoire pour tous les membres actifs des associations affiliées à la Fédération Française d'Aéro Modélisme. En prenant une licence, vous souscrivez simultanément une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Assurance : la prise d'effet des garanties de l'assurance est le paiement et la délivrance par le club de la licence provisoire.

Certificat Médical : La première délivrance d'une licence est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique des activités physiques et sportives liées à l'aéromodélisme. Le médecin de famille est parfaitement habilité à délivrer ce document.

Cotisation : Elle donne droit à l'accès et à l'utilisation du terrain AMCB de Creully.

Les demandes d'adhésion ainsi que les demandes de renouvellement accompagnées du chèque de règlement de la cotisation+licence sont à adresser à l'adresse suivante :

AMCB 7, rue de l'ancienne Ecole 14860 BAVENT

Les licences provisoires vous seront remises par le Président sur le terrain

Le 30/11/2009